

# SNCF VOYAGEURS URGENCE ASCT

AGENTS DU COLLECTIF NATIONAL ASCT

## L'UNSA ENTEND VOS REVENDICATIONS !

Lundi 24 octobre dernier, l'UNSA-Ferroviaire, a reçu trois personnes du collectif national ASCT (CNA). [Explications.](#)

### LE CNA, C'EST QUOI ?

Créé sur les réseaux sociaux il y a quelques semaines, ce collectif a pris de l'ampleur avec environ 1 300 ASCT (tout axe et activité confondus). Leurs revendications principales sont simples : avoir enfin une réelle reconnaissance de l'entreprise quant à l'exercice de leur métier de roulant au quotidien ! « *On nous a oubliés pendant trop longtemps* », nous disent-ils... Le malaise est profond et palpable. L'entreprise se doit d'agir avant que ce mouvement de colère encore contenu ne se détériore et s'achemine vers un mouvement social.

### QUE FAIT L'UNSA-FERROVIAIRE ?

En tant qu'organisation progressiste et pragmatique, notre rôle est bien de pousser les revendications émises par les chefs de bord de tous les périmètres, surtout lorsqu'elles sont

légitimes ! L'UNSA-Ferroviaire s'est toujours battue pour de meilleures conditions de travail ainsi qu'une reconnaissance réelle pour l'ensemble des contrôleurs de train. ...

**L'UNSA-FERROVIAIRE PREND ACTE  
DES REVENDICATIONS DU COLLECTIF  
ET S'INSCRIT DANS LA DCI COMMUNE  
UNSA-SUD-CFDT AFIN DE POUVOIR  
LES PORTER ET LES DÉFENDRE AUPRÈS  
DE LA SA VOYAGEURS !**



SNCF

**ÉLECTIONS CSE**  
17 > 24 NOVEMBRE 2022

“ Pour moi,  
c'est l'UNSA ! ”



# LES REVENDICATIONS DU COLLECTIF

- #1 **Le retour de la Direction des Trains**, à l'image de la Direction de la Traction, en charge de la gestion de l'emploi, des notations, des parcours professionnels et de la mise en place des spécificités train dans toutes les activités.
- #2 **La mise en place de listings de notation spécifiques ASCT** dans chaque établissement Voyages, Intercités, TER et TN, le recrutement *a minima* à la classe 3 ainsi que la définition précise d'un parcours professionnel permettant à chaque ASCT d'accéder aux PR 20 et 21 du niveau 2 de la classe 4 en fin de carrière (ou équivalent pour les contractuels).
- #3 **Que le code prime 24 soit porté à un minimum de 700 € mensuels** avec la mise en place d'un système similaire à celui de la traction et d'une moyenne journalière à verser lors des congés ou absences rémunérées.

#4 **Chez les ASCT, il s'avère que le traitement en cas d'aptitude médicale** temporaire ou définitive, à la suite de la VMT ou de la VMAS, engendre de véritables injustices. À ce titre, ils revendiquent un traitement similaire à celui de la traction concernant le maintien de la rémunération en cas d'aptitude.

#5 **Les agents déclarés inaptes au métier d'ASCT** par la médecine d'aptitude doivent être utilisés sur les trains, même s'ils sont frappés d'une restriction concernant la sécurité.

#6 **À la suite des réformes des retraites successives**, les ASCT – comme les autres cheminots – voient leur carrière s'allonger, sans que la direction prenne en compte la pénibilité. À ce titre, les ASCT revendiquent la mise en place de mécanismes financiers spécifiques permettant de maintenir la rémunération en cas de souhait de parcours professionnels amenant à changer de filière et / ou de métiers et d'un dispositif de bonification permettant de faire valoir la pénibilité en fin de carrière.

## EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE L'UNSA-FERROVIAIRE

Cette déclaration a été lue sur l'ensemble des CSE d'axes et des BU durant le mois d'octobre.

La crise Covid ainsi que les derniers étés particulièrement éprouvants à tous les niveaux (chaleur caniculaire, TGV bondés, problèmes de matériel, de climatisation, etc.) ont accru les revendications des chefs de bord Voyages quant à une réelle reconnaissance de leur métier de roulant à part entière.

Vous n'avez pas su répondre aux attentes de ces agents qui subissent de plus en plus de contraintes :

- **évolution permanente** du métier avec des objectifs en constantes hausses ;
- **vision sur les roulements** de plus en plus courte ;

- **modifications de commandes** incessantes, hors réglementation et sans respect au droit à la déconnexion la plupart du temps ;
- **agents D ou B** non tenus ;
- **demandes** de congés refusées ;
- **sous-effectif** chronique ;
- **visite médicale** poussée au paroxysme ;
- **conditions de RHR** déplorables dans certains établissements pourtant identifiés de longue date.

Les représentants UNSA dénoncent toutes ces problématiques au travers des multiples audiences, DCI et lors de toutes les instances. (...) Ce collectif, qui grossit de jour en jour, ne cache pas sa principale revendication : **obtenir les mêmes droits que les agents de conduite**. Des notations justes et

équitable, une évolution de carrière décente pour finir sa carrière à la classe 4 (PR 20 ou 21), une prime de travail revalorisée, des indemnités et des primes liquidables pour la retraite ainsi que des forfaits et primes moyennes de roulement en cas d'absence... ce n'est pas le cas aujourd'hui.

(...) En refusant d'entendre les revendications des chefs de bord, portées par les organisations syndicales représentatives depuis trop d'années, une des plus grandes peurs de l'entreprise s'est matérialisée et elle s'amplifie de jour en jour : celle du mouvement social de la base, peu contrôlable et surtout imprévisible. Au vu des éléments en notre disposition, si l'entreprise n'ouvre pas de négociations, l'affrontement apparaît inévitable.

**L'UNSA-Ferroviaire, en cohérence avec les revendications du collectif, demeurera très attentive aux propositions qui seront faites par la Direction de la SA Voyages lors de la DCI du jeudi 27 octobre 2022. Le collectif décidera des suites à donner à ce mouvement en fonction des réponses de l'entreprise.**